



**ACADÉMIE
D'AIX-MARSEILLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

DIVISION DES EXAMENS ET CONCOURS

Bureau des examens de l'enseignement supérieur et de la VAE

Dossier suivi par :
Osmin LAMORERE
Tél : 04 42 91 72 02
Mél : osmin.lamorere@ac-aix-marseille.fr

Place Lucien Paye
13621 Aix-en-Provence Cedex 1

Aix-en-Provence, le 22/01/2026

Le Recteur de la région académique PACA
Recteur de l'académie d'Aix-Marseille
Chancelier des universités

à

Mesdames les cheffes, Messieurs les chefs
d'établissement

Objet : Circulaire interacadémique d'organisation du **BTS COMMUNICATION – Session 2026**

Références : Arrêté interacadémique du BTS Communication - Session 2026
Circulaire nationale émise par l'Académie de Nice le 6 janvier 2026

Effectif candidats :
Académie d'Aix-Marseille : 245
Académie de Nice : 239
Académie de Corse : 8
Académie de La Réunion : 59
Académie de Mayotte : 3

Effectif total : **554**

L'académie d'Aix-Marseille a été désignée comme pilote interacadémique pour les académies de Nice, de Corse, de La Réunion et de Mayotte pour la session d'examen conduisant à la délivrance du Brevet de Technicien Supérieur "Communication" de la session 2026.

Application CYCLADES : Les centres d'épreuves veilleront à imprimer les listes d'affichage, d'émargement (épreuves écrites, orales et pratiques) et les étiquettes de table.

I RECOMMANDATIONS AUX CHEF.FES DE CENTRE POUR LES EPREUVES ECRITES

DOCUMENTS AUTORISES

Epreuve E2 Langue vivante étrangère écrite : dictionnaire unilingue uniquement

TRAITEMENT DES COPIES DEMATERIALISEES :

Toutes les épreuves écrites (communes et professionnelles) de BTS seront dématérialisées via l'application SANTORIN et numérisées au sein même des centres épreuves.

Concernant la numérisation des copies (communes, professionnelles) les copies seront numérisées au plus vite le soir même (ou le lendemain) dans chaque centre épreuve du lundi 18 mai au jeudi 21 mai 2026, date butoir.

Les établissements n'ayant pas été livrés en copies dématérialisées doivent se rapprocher au plus vite du service papeterie de leur Rectorat : diéc.papeterie@ac-aix-marseille.fr

Toutes les épreuves écrites feront l'objet d'une correction dématérialisée dans SANTORIN.

- le modèle de copie **CCYC** unique est utilisé pour ces épreuves.
- **les anciens modèles de copies EN ne devront plus être utilisés.**
- l'organisation de cette dématérialisation (numérisation et correction) fera l'objet de consignes spécifiques et de formation dispensées par le service coordination de la DiEC.

Pour toutes questions d'ordre technique sur Cyclades et Santorin veuillez contacter diéc.coordination@ac-aix-marseille.fr

Ces copies ne doivent pas être anonymisées dans les centres.

L'anonymat est effectué en masse de manière automatique lors de la numérisation.

Les centres d'épreuves veilleront à :

- vérifier qu'aucun signe distinctif ne figure sur les copies
- vérifier la pagination des copies
- classer et compter les copies

Les listes d'émargement des épreuves dont les corrections sont dématérialisées doivent impérativement être éditées à partir de l'application Cyclades.

Il convient d'éditer, depuis Cyclades, en recto, pour chaque épreuve, les listes d'émargement par SALLE et par SPECIALITE afin que les contrôles lors de la numérisation des copies soient optimaux.

Si plusieurs spécialités composent dans la même salle, éditer autant de listes que de spécialités.

Les copies des candidats rendant copies blanches sont traitées comme les autres copies.

La case « copie blanche » doit être cochée sur la liste d'émargement.

Pour les candidats absents, le centre d'épreuves renseigne le cartouche d'une copie et inscrit la mention « absent » en grand caractère sur le devant de la copie.

II CORRECTIONS DES COPIES :

➤ Corrections dématérialisées

Concernant les corrections des épreuves communes : les convocations IMAG'IN seront émises entre le jeudi 21 mai et le mercredi 10 juin 2026 avec ouverture du serveur SANTORIN effective jusqu'au vendredi 12 juin 2026.

E1 - Cultures de la communication : du 8 au 10 juin 2026

E2 LVA - Compréhension de l'écrit et expression écrite : les 21 et 22 mai 2026

E4 - Culture Economique Juridique et Managériale : du 1^{er} au 3 juin 2026 (*serveur ouvert jusqu'au 5 juin 2026*)

E5 - Contribution à l'élaboration et au pilotage de la stratégie de communication : du 8 au 10 juin 2026

E7 - Accompagnement du développement de solutions média et digitales innovantes : les 4 et 5 juin 2026

Une réunion d'entente pour E1 et E5 est prévue le lundi 8 juin 2026 à 11h au Lycée Saint-Exupéry à Marseille et sera suivie du contrôle des lots distribués et du début des corrections dématérialisées.

Une réunion d'entente pour E7 est prévue le jeudi 4 juin 2026 à 9h en visioconférence.

Une réunion d'entente pour EF3 est prévue le jeudi 7 mai 2026 à 8h30 en visioconférence.

➤ **Journées banalisées**

Afin d'assurer au mieux l'organisation de ces corrections, les enseignants désignés pour ces missions de correction bénéficieront, en accord avec le corps d'inspection et la DiEC de 2 journées complètes ou 4 demi-journées dédiées à la correction sur à l'appréciation de leur Chef.fe d'établissement :

- Entre le 8 juin et le 10 juin 2026 pour **E1 et E5**
- Entre le 1er et le 3 juin 2026 pour **E4**
- les 4 et 5 juin 2026 pour **E7**
- les 21 et 22 mai 2026 pour **E2**

III EPREUVES ORALES

ORGANISATION :

Les candidats de l'académie d'Aix-Marseille et des académies rattachées, seront affectés en commissions par les soins du Rectorat et convoqués par demi-journée.

Dès la fin des épreuves orales, les procès-verbaux, listes d'émargement, grilles d'évaluation, bordereaux de notes, seront conservés dans les centres épreuves pendant 12 mois.

Une réunion quotidienne d'harmonisation des notes se tiendra après les épreuves sous la responsabilité des Président.es d'épreuve.

Les notes doivent être saisies sur Cyclades à l'issue de l'harmonisation finale de l'épreuve.

1 / EPREUVE E3 : PRODUCTION ORALE EN CONTINU ET EN INTERACTION

Forme ponctuelle - durée 20 minutes + 20 minutes de préparation

Cette épreuve prend appui sur un dossier en langue étrangère. Elle comporte deux phases :

Phase 1 : Expression orale en continu : présentation personnelle du candidat, et présentation des documents qui lui auront été remis en loge (10 minutes environ)

Phase 2 : Expression orale en interaction (10 minutes environ) :

- du lundi 1^{er} juin au mercredi 3 juin 2026 au **Lycée Saint-Exupéry**, 529 chemin de la Madrague-ville, 13015 Marseille pour les candidats de l'académie d'Aix-Marseille.
- du lundi 1^{er} juin au mercredi 3 juin 2026 au **Lycée Parc Impérial**, 2 avenue Paul Arène, 06000 Nice pour les candidats des académies de Nice et de Corse.

2 / EPREUVE E6 : CONCEPTION ET MISE EN ŒUVRE DE SOLUTIONS DE COMMUNICATION

Epreuve orale Durée : 40 minutes sans préparation.

- du mardi 26 mai au vendredi 29 mai 2026 au **Lycée Jeanne Perrimond**, 244 chemin du Roucas Blanc, 13007 Marseille pour les candidats de l'académie d'Aix-Marseille.
- du lundi 15 juin au jeudi 18 juin 2026 au **Lycée Parc Impérial**, 2 avenue Paul Arène, 06000 Nice pour les candidats des académies de Nice et de Corse.

Chaque centre d'oral assurera le tirage en nombre des grilles d'évaluation (modèle joint dans la circulaire nationale d'organisation).

Composition du dossier et déroulement de l'épreuve : se reporter à la circulaire Nationale de l'Académie de Nice citée en référence et déjà communiquée aux établissements. Par dossier est attendu :

- Attestation de stage de 14 semaines ou contrat d'apprentissage. Ces documents doivent être signés et validés
- Attestation de non-plagiat
- Tableau synoptique
- 3 fiches descriptives de situations professionnelles

Point de vigilance : les candidats doivent impérativement se présenter à l'épreuve E6 avec une copie du tableau synoptique et des 3 fiches descriptives de situations professionnelles.

Attention : Tout dossier absent ou incomplet entraîne l'invalidité de la candidature.

► Dépôt du dossier numérique

Pour l'ensemble des candidats :

Le dossier support de l'épreuve E6 doit être téléversé dans l'application Cyclades le mercredi 5 mai 2026 à 18h au plus tard. Sa composition est précisée dans le référentiel sous la rubrique E6.

L'ensemble des pièces ou éléments composant le dossier au format numérique (.pdf) doit être regroupé dans un seul fichier, nommé de la façon suivante selon l'épreuve :

[votre NOM]-[votre Prénom]-BTS-COM-E6-2026
Exemple : BENALI-Yassine-BTS-COM-E6-2026

La taille du fichier ne doit pas dépasser 5 Mo.

Le jour de l'épreuve, le candidat se présentera avec un exemplaire de son dossier en version papier.

Tout candidat n'ayant pas respecté cette date ne sera pas autorisé à passer l'épreuve.

Le contrôle de conformité se fera de façon dématérialisée sur Santorin et aura lieu le mercredi 7 mai 2026 de 9h à 12h depuis l'application Santorin.

Il sera effectué par une commission dûment convoquée par les soins de la DiEC.

Seuls les dossiers non conformes doivent faire l'objet d'un traitement.

Les membres de la commission veilleront à sélectionner via le menu déroulant une des propositions présentes sur l'interface.

La constatation de non-conformité du dossier entraîne l'attribution de la mention NV (non valide) à l'épreuve correspondante.

Le service de gestion de la DiEC informera directement le candidat via Cyclades qu'il ne pourra être interrogé.

A la suite du contrôle de conformité, les dossiers seront affectés aux différentes commissions selon la répartition figurant sur les bordereaux d'interrogation.

3 / EPREUVE EF1 : LANGUE VIVANTE FACULTATIVE épreuve ponctuelle :

Epreuve orale Durée : 15 minutes d'interrogation précédées de 15 minutes de préparation.

Chaque centre d'oral assurera le tirage en nombre des grilles d'évaluation (modèle joint dans la circulaire nationale d'organisation).

- le lundi 11 mai 2026 au **Lycée Saint Exupéry**, 529 chemin de la Madrague-ville, 13015 Marseille pour les candidats de l'académie d'Aix-Marseille.

- le lundi 11 mai 2026 au **Lycée Parc Impérial**, 2 bis avenue Paul Arène, 06000 Nice pour les candidats des académies de Nice et de Corse.

4 / EPREUVE EF2 : ENGAGEMENT ETUDIANT épreuve ponctuelle :

Epreuve orale Durée : 20 minutes sans préparation.

Les centres d'examen sont identiques à ceux de l'épreuve E6.

Il s'agit d'une situation d'évaluation orale d'une durée de 20 minutes qui prend la forme d'un exposé (10 minutes) puis d'un entretien avec la commission d'évaluation (10 minutes).
Elle se déroule dans la continuité immédiate de l'épreuve E6.
Cette épreuve prend appui sur une fiche d'engagement étudiant servant de support d'évaluation au jury, présentant une ou plusieurs activité(s) conduite(s) par le candidat.
Cette fiche support de l'épreuve est à transmettre au jury par le candidat le jour de l'épreuve.
En l'absence de cette fiche, l'épreuve ne peut pas se dérouler.

L'exposé doit intégrer :

- la présentation du contexte
- la description et l'analyse des activités
- la présentation des démarches et des outils
- le bilan des activités
- le bilan des compétences acquise

La composition de la commission d'évaluation est la même que celle de l'épreuve obligatoire E6.

5 / EPREUVE EF3 : ENTREPRENEURIAT *épreuve ponctuelle* :

Epreuve orale Durée : 20 minutes sans préparation.

Composition du dossier et déroulement de l'épreuve : se reporter à la circulaire Nationale de l'Académie de NICE citée en référence et déjà communiquée aux établissements.

- Les 11 et 12 mai 2026 au **Lycée Saint-Exupéry**, 529 chemin de la Madrague-ville, 13015 Marseille pour les candidats de l'académie d'Aix-Marseille.
- Le 11 mai 2026 au **Lycée Bonaparte**, avenue Winston Churchill, 83000 Toulon pour les candidats des académies de Nice et de Corse.

► Dépôt du dossier numérique

Pour l'ensemble des candidats :

Le dossier support de l'épreuve EF3 doit être téléversé dans l'application Cyclades le mercredi 5 mai 2026 à 18h au plus tard. Sa composition est précisée dans le référentiel sous la rubrique EF3.

L'ensemble des pièces ou éléments composant le dossier au format numérique (.pdf) doit être regroupé dans un seul fichier, nommé de la façon suivante selon l'épreuve :

[votre NOM]-[votre Prénom]-BTS-COM-EF3-2026
Exemple : TOBELLA-Rosalia-BTS-COM-EF3-2026

La taille du fichier ne doit pas dépasser 5 Mo.

Le jour de l'épreuve, le candidat se présentera avec un exemplaire de son dossier en version papier.

Tout candidat n'ayant pas respecté cette date ne sera pas autorisé à passer l'épreuve.

Le contrôle de conformité se fera de façon dématérialisée sur Santorin et aura lieu le jeudi 7 mai 2026 de 9h30 à 12h depuis l'application Santorin.

Il sera effectué par une commission dûment convoquée par les soins de la DiEC.

Seuls les dossiers non conformes doivent faire l'objet d'un traitement.

Les membres de la commission veilleront à sélectionner via le menu déroulant une des propositions présentes sur l'interface.

La constatation de non-conformité du dossier entraîne l'attribution de la mention NV (non valide) à l'épreuve correspondante.

Le service de gestion de la DiEC informera directement le candidat via Cyclades qu'il ne pourra être interrogé.

A la suite du contrôle de conformité, les dossiers seront affectés aux différentes commissions selon la répartition figurant sur les bordereaux d'interrogation.

IV DEROULEMENT DES EPREUVES

Epreuves écrites

Elles seront organisées dans chaque centre à raison de 2 surveillants (au minimum) par salle d'examen à la diligence du chef de centre conformément à la note de service académique du 6 septembre 1999 publiée au Bulletin Académique n° 114 pages 17 et 18.

Les établissements de formation (hors contrat) se mettront en relation avec l'établissement centre d'épreuves et répondront favorablement aux demandes de contribution qui leur seront adressées.

Je vous demande de veiller tout particulièrement à ce que les enseignants désignés pour la surveillance des candidats n'enseignent pas dans la discipline de l'épreuve considérée.

V HARMONISATION NATIONALE

Les réunions d'harmonisation nationales relatives aux épreuves écrites se tiendront **en visioconférence** :

- **E1** - « Cultures de la communication » et « Activités de communication » vendredi 22 mai 2026, Fanny CHABAUD représentera nos académies.
- **E4** – « CEJM » jeudi 21 mai 2026, Laure MONTAGNIER et Caroline BAYLE représenteront nos académies.
- **E5** - « Contribution à l'élaboration et au pilotage de la stratégie de communication » mercredi 27 mai 2026, Samantha DAHAN représentera nos académies.
- **E7** - « Accompagnement du développement de solutions média et digitales innovantes » jeudi 28 mai 2026, Eliane ANTZAK représentera nos académies.

Une réunion d'harmonisation interacadémique des épreuves CCF E6 « Conception et mise en œuvre de solutions de communication » et E7 « Accompagnement du développement de solutions média et digitales innovantes » se tiendra le lundi 8 juin 2026 à 10h au lycée Saint-Exupéry de Marseille.

Les propositions de notes seront préalablement saisies sur un tableau transmis aux établissements par courrier électronique.

Ce tableau sera à retourner rempli impérativement avant le mercredi 6 mai 2026 à la Présidente de jury Madame Isabelle COLOMBARI – isabelle.colombari@ac-aix-marseille.fr

Les professeurs convoqués apporteront à cette réunion :

- les dossiers de leurs candidats ;
- les grilles d'évaluation du CCF ;
- un document identifiant l'établissement de formation, le professeur chargé de l'évaluation et décrivant le planning des interrogations ;
- Et pour E7, les sujets supports de l'épreuve.

VI SAISIE DES NOTES

Toutes les notes doivent être saisies à l'issue des interrogations et/ou des corrections, à la fin de la saisie ne pas oublier de verrouiller le lot.

A l'issue des réunions d'harmonisation, les notes des épreuves écrites et orales seront saisies dans Cyclades sous la responsabilité des Présidents d'épreuves.

Les centres d'examen mettront des ordinateurs fixes ou portables à leur disposition.

VII LIVRETS SCOLAIRES

Les livrets scolaires devront être conformes au modèle joint dans la circulaire nationale et disponibles en téléchargement sur le site académique : <https://urlr.me/5tMZqm>

Le livret scolaire des candidats sous statut scolaire des établissements publics et privés sous contrat doit porter la mention relative à la certification de compétences numériques (PIX).

Ils seront remplis suivant les instructions de la circulaire nationale, puis transmis au plus tard le jeudi 18 juin 2026 à :

Lycée Saint-Exupéry
à l'attention de Mme Claudie GARNIER - DDFPT
529 chemin de la Madrague-ville, 13015 Marseille

VIII JURY DE DELIBERATION

Il se réunira au lycée Saint-Exupéry, le jeudi 25 juin 2026 à 14h sous la présidence de Mme Isabelle COLOMBARI, Inspectrice d'Académie – Inspectrice Pédagogique Régionale.

IX EPREUVES DE CONTROLE

Après délibération du jury, les candidats qui ont obtenu une moyenne générale au moins égale à 8/20 et inférieure à 10/20 et une moyenne aux épreuves du domaine professionnel au moins égal à 10/20 sont autorisés à se présenter aux épreuves de contrôle.

Les épreuves de rattrapage consisteront en deux interrogations orales portant sur les compétences du domaine général, au choix du candidat. Chacune de ces interrogations sera notée sur 20.

A l'issue des interrogations, les candidats ayant obtenu une moyenne générale au moins égale à 10/20 seront admis, après prise en compte de la meilleure note obtenue entre les épreuves du 1er groupe et celles du rattrapage.

Les épreuves orales de rattrapage se dérouleront le mercredi 1er juillet 2026 dès 8h30 pour l'académie d'Aix-Marseille et le jeudi 2 juillet 2026 dès 8h30 pour l'académie de Nice en fonction des résultats du 1er groupe et de l'origine des candidats.

- Au Lycée Emile Zola à Aix-en-Provence pour les candidats de l'académie d'Aix-Marseille.
- Au Lycée Estienne d'Orves à Nice pour les candidats de l'académie de Nice.
- Au Lycée Lætitia Bonaparte à Ajaccio ou au Lycée Paul Vincensini à Bastia pour les candidats de l'académie de Corse.

Le jury de délibération du 2nd groupe se tiendra sous la présidence de Mme Isabelle COLOMBARI le vendredi 3 juillet 2026 à 9h en visioconférence.

X RESULTATS

Affichage dans les centres d'écrits et publication sur le site académique le vendredi 26 juin 2026 à 12h pour le 1^{er} groupe, et le vendredi 3 juillet 2026 à 12h pour le 2nd groupe (rattrapage).

Aucun résultat ne sera communiqué par téléphone par les services du Rectorat.

XI RELEVES DE NOTES ET DIPLOMES

Les relevés de notes seront mis à disposition dès la publication des résultats dans l'espace personnel Cyclades de chaque candidat et générés par l'académie pilote.

Les diplômes seront établis par le Rectorat de l'académie d'inscription et à retirer par les candidats scolaires dans leur établissement d'origine courant novembre 2026.

Pour les candidats individuels ou en établissement privé hors contrat ils seront envoyés par voie postale à l'adresse renseignée lors de l'inscription courant novembre 2026.

Je vous remercie de votre précieuse contribution au bon déroulement des examens de la présente session.

**Pour le recteur et par délégation,
La cheffe de bureau de l'enseignement supérieur**

NOISEAU Mélanie

Mélanie NOISEAU